

Le mécanisme de l'ONU marque un tournant dans la poursuite des crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie

ONU, 13 juin 2023

Bien que le tribunal de l'ONU chargé de poursuivre les crimes de guerre commis pendant des décennies au Rwanda et en ex-Yougoslavie se rapproche de son terme, il reste encore beaucoup à faire, a entendu le Conseil de sécurité lundi.

Deux hauts fonctionnaires du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (IRMCT) ont informé les ambassadeurs des derniers développements, notamment l'arrestation d'un fugitif de premier plan du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, et le verdict final concernant les atrocités commises pendant les guerres des Balkans.

La juge Graciela Gatti Santana, présidente du Mécanisme, a indiqué que les procédures judiciaires étaient pratiquement terminées, puisqu'il ne

reste plus qu'une seule affaire liée aux principaux crimes commis au Rwanda inscrite au registre.

« *Il s'agit d'un moment décisif dans la vie du Mécanisme et, plus généralement, de la justice pénale internationale* », a-t-elle déclaré.

Jugé inapte à subir un procès

Le Mécanisme remplit des fonctions essentielles précédemment exercées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), qui a fermé ses portes en décembre 2015, et par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), qui s'est achevé deux ans plus tard.

L'affaire en suspens concerne Félicien Kabuga, fondateur de la Radiotélévision Libre des Mille Collines,

dont les émissions ont alimenté la haine et la violence à l'encontre des Tutsi et d'autres personnes.

La semaine dernière, M. Kabuga, 88 ans, a été jugé inapte à être jugé, mais une « *procédure de constatation alternative* » sera organisée pour lui donner l'occasion d'établir son innocence.

Négarion du génocide

Mme Gatti Santana a également abordé des domaines qui, selon elle, requièrent « *une attention urgente et un soutien vigoureux* » de la part du Conseil, tels que l'exécution des peines.

Toutefois, elle a indiqué que la plus grande menace à laquelle ils sont confrontés est sans doute les « *tentatives incessantes de saper notre travail actuel ainsi que les jugements rendus par le TPIR, le TPIY et le Mécanisme* ».

Elle a pointé du doigt l'incapacité persistante de la Serbie à arrêter et à livrer les hommes politiques Petar Jović et Vjerica Radeta, pour leur ingérence présumée dans l'administration de la justice.

« *En outre, il existe une tendance inquiétante à la négation du génocide, à la glorification des criminels de guerre, à la prétendue réécriture de l'histoire, et même à des déclarations provocatrices de personnes condam-*

nées avouant sans vergogne qu'elles recommenceraient », a-t-elle déclaré.

« Nous n'avons pas fini »

Mme Gatti Santana a souligné que, bien que le mécanisme soit en train de se réduire, cela ne signifie pas qu'il est prêt à fermer ses portes, car « *nous n'avons pas fini* » – un sentiment partagé par le procureur Serge Brammertz, qui a fait le point sur les activités de son bureau.

Le mois dernier, le fugitif rwandais le plus recherché, Fulgence Kayishema, a été arrêté en Afrique du Sud après plus de vingt ans de cavale. Il était accusé d'avoir tué plus de 2.000 réfugiés tutsis dans une église en avril 1994.

La Chambre d'appel du Mécanisme a également rendu un jugement définitif dans l'affaire de deux officiers supérieurs serbes accusés d'avoir tué plus de 2.000 réfugiés tutsis dans une église en avril 1994.

La Chambre d'appel du Mécanisme a également rendu un jugement définitif dans l'affaire de deux officiers supérieurs serbes accusés de nettoyage ethnique pendant la guerre qui a conduit à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie.

Jovica Stanišić et Franko Simatović ont été initialement condamnés à

12 ans en 2021, peine portée à 15 ans au motif qu'ils étaient « responsables, en tant que membres d'une entreprise criminelle commune, de crimes commis par diverses forces serbes en Bosnie-Herzégovine en 1992 », ainsi que de meurtres.

Soutenir les autorités nationales

M. Brammertz a déclaré que son Bureau aiderait les juridictions nationales à poursuivre le processus de responsabilisation pour les crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie.

« Comme l'indique mon rapport, il ne fait aucun doute qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de justice au niveau national », a-t-il déclaré.

En outre, chaque année, des pays du monde entier identifient sur leur territoire des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes au Rwanda ou en ex-Yougoslavie, qui doivent être extradées ou poursuivies, a-t-il ajouté.

En conclusion, il a noté que si le processus de justice internationale « a été imparfait... les résultats ont dépassé toutes les espérances et constituent un succès important pour les Nations Unies ».